

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/33**

Séance du 15 septembre 2023

Nombre de membres :
En exercice :.....14
Présents :.....13
Votants :.....14

Résultat du vote :
Pour :.....14
Contre :..... 00
Abstention :.....00

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 1er septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à M. Robert DESBORDES).

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR
L'ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'équiper la commune d'un radar pédagogique solaire.

La commune peut solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la répartition des amendes de police, en vue de financer cette opération.

Le Conseil municipal unanime, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

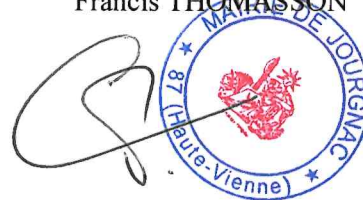
AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en vue de financer l'acquisition d'un radar pédagogique solaire, dont le montant est estimé à :

- 4 418,26 € H.T., soit 5 301,91 € T.T.C.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 15 septembre 2023

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON



Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 19/09/2023
Publication le : 19/09/2023